

***COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES***

***COMPTE RENDU***

***RÉUNION ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2022***

***SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES***

----------------------

**La réunion du Conseil municipal se déroule dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.**

***PRESENTS*** : DEMARCHI JF / MORA C. / DELACROIX JL /BOURGEAT G. / BARONI JJ / CORNU D. DUIVON M. / EYSSAUTIER CH / VIALARD E / CHAPOTOT PH / MEYNIER CL. / LAHU N / PORCHEREL M/ BEGUET V / ROUSSIER S

**Absent**: GUYENOT J.

**Excusées :** LEBOSSÉ S / BERLUCCHI A. / BESSE M

**Pouvoirs**: Mme LEBOSSÉ S à M. CHAPOTOT PH –Mme. BERLUCCHI A. MEYNIER CL. -

BESSE M. à DEMARCHI JF.

**Secrétaire de séance** : Claire MEYNIER

La convocation pour la séance du 5 Décembre 2022 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 29 Novembre 2022.

Ouverture de la séance à 19 H 10

Le Maire fait l’appel des membres du conseil.

Excusés : MmesLEBOSSÉ S / BERLUCCHI A. / BESSE M

Absents : GUYENOT J.

Et annonce les pouvoirs

**Pouvoirs :** Mme LEBOSSÉ S à M. CHAPOTOT PH –Mme. BERLUCCHI A. MEYNIER CL. -

BESSE M. à DEMARCHI JF.

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, Mme Claire MEYNIER est candidate. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s’ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion et s’ils ont des remarques à faire – Aucune remarque

Le conseil municipal, par 15 voix pour + 3 pouvoirs, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

**1 – Dossier : BORNES RECHARGES ELECTRIQUES IRVE**

Dans le cadre du projet BOMAT, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a inscrites au marché les sites suivants :

* Camping Saint-Claude
* Chassal-Molinges
* La Pesse
* Les Moussières

Pour la commune de Chassal-Molinges, cette borne IRVE sera installée en zone industrielle « En Chambouille » à côté du local télécom, et comportera 2 emplacements de stationnement pour recharge.

La Communauté de Communes s’engage à installer la borne, effectuer les aménagements nécessaires, entretenir la borne et la signalisation, et souscrire une assurance.

La Commune de Chassal-Molinges assure le raccordement au réseau électrique et téléphonique, prend en charge financièrement les consommations électriques, effectue le traçage au sol des emplacements.

Les recettes afférentes à ce service seront versées à la commune de Chassal-Molinges.

Une convention sera signée avec la Communauté de Communes Ht Jura Saint-Claude.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, accepte l’installation de cette borne en ZI Chambouille, et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Arrivée de Mme PORCHEREL Monique à 19H45

**2 – Dossier : ABORS DU GROUPE SCOLAIRE A MOLINGES**

**Demandes de subventions – Validation APD**

**Considérant** l’Avant-Projet Définitif établi par le SIDEC pour les travaux d’aménagement de l’espace public autour de la médiathèque-école-CLSH, estimant le montant des travaux à 323 060,50 € HT soit 359 024,20 € TTC toutes dépenses confondues

**Considérant** que le projet est susceptible de faire l’objet de subventions de l’État (au titre de la DETR), du Conseil Départemental (au titre de la Dotation Jura et de l’Amende de Police) et de l’Agence de l’Eau.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs :**

* Approuve l’Avant-Projet Définitif établi par le maitre d’œuvre et estimant le montant des travaux à 323 060,50 € HT soit 359 024,20 € TTC toutes dépenses confondues (maîtrise d’œuvre et frais divers inclus).
* Sollicite de l’État une subvention au titre de la DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
* Sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre de la Dotation Jura et de l’Amende de Police à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.

Monsieur le Maire propose de programmer ce dossier sur 2 années budgétaires.

**3 – Dossier : DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX D’ASSAINISSEMENT A MOLINGES**

Considérant le besoin de la commune d’élaborer un Schéma Directeur d’Assainissement, estimant le montant toutes dépenses confondues à 63 000,00 € HT.

Considérant que cette opération est susceptible de faire l’objet de subventions de l’État (au titre de la DETR) et de l’Agence de l’Eau.

**Le CONSEIL MUNICIPAL à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs :**

* Approuve le besoin de la commune d’élaborer un Schéma Directeur d’Assainissement et estimant le montant toutes dépenses confondues à 63 000,00 € HT.
* Sollicite de l’État une subvention au titre de la DETR à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
* Sollicite de l’Agence de l’Eau une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.

**4 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs ne souhaite pas se positionner sur la vente de la Maison de Mme CRETIN Gabrielle au profit de M. et Mme DAMBRA François.

Le dossier sera transmis à la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

**5 – PROGRAMMATION INVESTISSEMENT 2023**

Voir tableau ci-joint.

**6 –** **Affaire SIDEC – Renforcement Réseau**

Renforcement du réseau sur la partie Pharmacie jusqu’à Quettand – Alimentation de la boucherie-kebab – Effacement du réseau aérien sur Quettand.

Changement des candélabres + équipements en LED.

**7 – CONTRAT DE TRAVAIL Mme NOYAUX Edith.**

A compter du 1er Janvier 2023, Madame NOYAUX Edith fait valoir ses droits à la retraite après 38 années de service.

Afin de continuer la formation et venir en soutien pour le secrétariat, Edith travaillera 15 heures par semaine pendant une année.

Une délibération et un contrat de travail seront signés en ce sens.

Le Conseil municipal, autorise le Maire à signer le contrat de travail et tous les documents afférents à ce dossier.

**8 – NOMENCLATURE M57**

**LE MAIRE**

Explique au conseil municipal qu’une généralisation du référentiel comptable M57 à toutes les catégories locales est programmée au 1er Janvier 2023.

Il précise que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant entre autres une plus grande marge de manœuvre.

* En matière de gestion pluriannuelle des crédits (définition des autorisations de programme et des autorisations d’engagement)
* En matière de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitres à hauteur d’un maximum de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections par délégation du Conseil Municipal au Maire)
* En matière de gestion des crédits de dépenses imprévues (possibilités d’autorisations de programme et d’autorisations d’engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il propose alors au conseil municipal d’autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune 33000 de CHASSAL-MOLINGES, de la M14 vers la M57 à compter du 1er Janvier 2023

Le conseil municipal vote, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs :

* **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de CHASSAL-MOLINGES de la M14 vers la M57 développée, à compter du 1er janvier 2023
* **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**9 – DECISION MODIFICATIVE suite à une DECISION DE JUSTICE**

**Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,**

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à :

- Budget annexe Eau et Assainissement : 232.32 €

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l’admission en non-valeur et l’extinction de créances.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité + 3 pouvoirs**

**DECIDE :**

Article 1 : D’admettre en non-valeur les créances figurant dans le corps de la présente délibération

Article 2 : D’éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

Article 3 : D’autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**10 – QUESTIONS DIVERSES**

Remerciements de JURA SUD FOOT pour la subvention versée

L’Association du Comité des Fêtes de Chassal a organisé une paëlla pour le Téléthon.

Suite à un manque d’information, cette manifestation n’a pas eu le succès escompté.

Le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention a hauteur de 400.00 € afin de soutenir le travail fait pour l’organisation de cette manifestation.

**11 – CHOIX DE l’ARCHITECTE pour la MICRO-CRECHE**

Le Maire explique au conseil municipal qu’une consultation a été lancée le 9 novembre 2022 auprès de 3 cabinets d’architectes, concernant la maîtrise d’œuvre pour le dossier de la micro-crèche.

L’enveloppe fixée pour la rénovation s’élève à 271 500.00 € HT soit 325 800.00 € TTC

Ces 3 cabinets ont soumissionné avant la date du 3 Novembre 2022 et nous ont adressé leurs offres.

Cabinet LADOY Georges Taux de 12 % soit 39 096.00 €

Cabinet EFFICIENCE Architecture Taux de 15 % soit 48 870.00 €

Cabinet BOUCHE Elie Taux de 10.20 % soit 37 998.00 €

Il propose alors au conseil municipal de retenir le cabinet Elie BOUCHE pour un montant de 37 998.00 € TTC.

Le conseil municipal vote, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs :

* **ACCEPTE** de retenir le Cabinet d’architecture Elie Bouche pour la maîtrise d’œuvre de la micro-crèche
* **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**INFORMATION**

Une réunion en Sous-préfecture a eu lieu en présence des maires, et de la Gendarmerie

Projet de création de 200 brigades de gendarmerie sur le territoire français,

Projet de 2 à 4 gendarmeries sur le Jura

Brigades mobiles et brigades fixes

1 brigade sur Saint-Lupicin – Lavans les Saint-Claude

1 brigade sur la Vallée.

**Une proposition spécifique, et originale, un projet en deux temps**

* **Dans un premier temps dès 2023**: Une installation provisoire d’une brigade de gendarmerie fixe ou mobile, sur la commune de Chassal-Molinges, conforme aux besoins attendus dans le cahier des charges.
* Installation dans le bâtiment de l’ex-mairie de Chassal, pour les locaux administratifs.

Un espace d’accueil : 20 m2

Un bureau confidentiel : 10 m2

Un espace d’attente : 15 m2

Une salle de 40 m2 pouvant être divisée en bureau

Des sanitaires, une petite cuisine

Une salle à l’étage de 60 m2 pouvant être divisée en bureaux.

Téléphonie tout opérateur, 4G et 5G, bâtiment raccordé à la fibre optique en Juin 2023, qui garantira l’accès au haut débit.

Stationnement sur la place en face du bâtiment, et dans un espace réservé aux véhicules de la gendarmerie, une cour avec un accès réservé et sécurisé, environ 4 à 5 véhicules.

* Possibilité d’accueillir sans délais, 10 gendarmes et leurs familles dans un bâtiment privé disponible et comportant une dizaine de logement, que la commune réservera pour cette installation.
* **Dans un deuxième temps horizon 2026 :** **Un nouveau bâtiment pour accueillir la brigade de gendarmerie fixe :**
* Pour permettre cette construction la commune mettra à disposition un terrain plat de 15 000 m2, bien exposé, le long de la D436 facilitant le départ rapide des véhicules de la brigade et d’accueillir l’ensemble des locaux administratifs et d’hébergement pour accueillir 16 gendarmes et leurs familles, décrits dans le cahier des charges. Ce terrain permettra une évolution et des agrandissements seront possibles dans le temps.

* La commune portera ce projet.

Elle travaillera avec le SIDEC du Jura, qui a déjà accompagné la réalisation de deux gendarmeries dans le Jura.

Concernant la partie habitation, nous travaillerons avec « La Maison pour Tous » à qui nous pourrons confier la gestion du bâtiment et les locations

* Calendrier prévisionnel
* 2023 - définition du projet en collaboration avec les services de la gendarmerie, création d’un comité de pilotage, le SIDEC, La Maison pour Tous, la commission communale des travaux.
* 2023 - concours d’architecte, choix de l’architecte.
* 2024 - travail sur projet, validation du projet, recherche de financement,
* 2025 - Permis de construire, descriptifs, marché public, appel d’offres, analyses des offres, validation des offres, démarrage de la construction deuxième semestre 2025.
* 2026/2027 - Mise à disposition des locaux

**Acte de candidature :**

Pour toutes ces raisons, la commune de Chassal-Molinges se porte candidate pour accueillir et accompagner financièrement ce projet de création d’une nouvelle brigade de Gendarmerie fixe.

C’est un enjeu économique et social important pour la commune, mais aussi pour toutes les communes qui se trouveront dans un périmètre proche.

Cette implantation permettra aux services de la gendarmerie d’assurer un service de qualité, de proximité pour répondre aux besoins de sécurité des habitants, des sociétés industrielles en place, mais aussi des infrastructures et des équipements installés.

**Une Brigade de Gendarmerie Fixe à Chassal-Molinges :**

**=> une implantation stratégique au bord de la D 436**

**=> des déplacements faciles et efficients**

**=> pour assurer la sécurité de tout un territoire**.

Le conseil municipal, est favorable à déposer la candidature de la commune de Chassal-Molinges sur ce projet.

Fermeture de la Mairie **du 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus**.

Prochain conseil municipal – **LUNDI 5 JANVIER 2023 À 19 H 00**

Vœux du Maire **le VENDREDI 13 JANVIER 2023 à 18H30**